

Devenez officiant·e du culte

Formation théologique et liturgique
pour officiant·e·s occasionnel·le·s



2026

Le protestantisme réformé est très attaché à ses cultes. Ils sont nombreux, diversifiés, et offrent une large place à l'interprétation de la Parole biblique. L'Église réformée vaudoise reconnaît et suscite des vocations parmi ses membres, en particulier les laïques. Dans cette perspective, la célébration peut être conduite par des personnes formées et reconnues.

Pour qui ?

- Toute personne majeure baptisée, engagée dans l'EERV, avec une bonne expérience de sa vie culturelle peut postuler à la formation pour devenir officiant·e laïque. La recommandation d'un Conseil de lieu d'Église est requise.

En quoi consiste la formation ?

- Une introduction à la théologie et à la Bible est demandée. Celle-ci correspond à trois Unités de formation du Séminaire de culture théologique (SCT). 11 jours de formation.
- Une formation d'introduction à la liturgie (FIL) de 4 demi-journées vient compléter le parcours.
- Le parcours complet (avec SCT) se déploie sur max. 18 mois.
- Une fois nommés, les officiant·e·s laïques s'engagent à suivre la formation continue proposée par l'EERV.

Combien coûte la formation ?

- La formation est largement financée par l'EERV. Une contribution de CHF 1'000 couvre la formation complète (3 Unités SCT + FIL). La formation FIL seule coûte CHF 300.-

Quand commence la prochaine volée ?

- La prochaine formation débute en juin 2026 pour les personnes qui ne disposent pas d'un bagage théologique (SCT ou équivalent). La formation FIL débute en septembre 2026 pour les

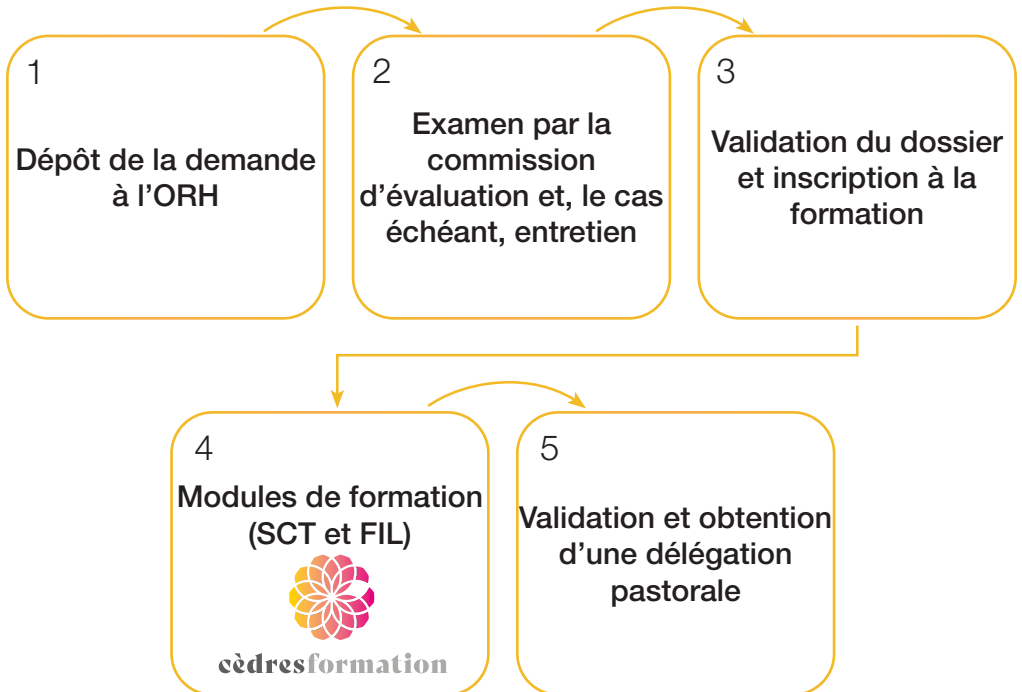
personnes qui disposent déjà d'un bagage théologique. Pour les personnes qui suivent les 3 Unités du SCT, elle aura lieu au printemps 2027.

- Le délai fixé pour prendre contact avec l'ORH est le 30 avril 2026.

La formation peut-elle assurer un emploi ?

- L'engagement comme officiant-e laïque n'est pas considéré comme un emploi fixe.
- Une rémunération forfaitaire est prévue pour chaque prestation.
- La validation de la formation ne permet pas de revendiquer l'attribution de cultes, le choix est laissé à la responsabilité des coordinateurs régionaux.

Quelles démarches effectuer ?



La formation comprend

- Une unité d'introduction à la théologie (3 samedis)
- Une unité de formation sur le monde de la Bible (4 samedis)
- Une unité de formation sur la lecture et l'interprétation des textes (4 samedis)
- Un parcours d'introduction à la liturgie (FIL) composé de 4 demi-journées et d'un exercice en situation

Dates des cours

- Les Unités du SCT ont lieu aux dates suivantes :
6 & 13 juin ; 29 août ; 19 & 26 sept. ; 31 oct. ; 14 nov. ;
5 & 19 déc. ; 16 & 30 janv. 2027
- Formation FIL : automne 2026 (sans le SCT) ou printemps 2027 (avec le SCT)

Vous êtes intéressé·e ?

Une séance d'information aura lieu en ligne **le 20 avril 19h30**.

Lien de connexion : <https://urls.fr/nlzxqi>

Informations & Inscriptions



www.eerv.ch/officiants-laiques

SCAN or CLICK

Contact

Claudia Bezençon à l'Office des ressources humaines (ORH)
claudia.bezencon@eerv.ch